



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunis, le 30 décembre 2020

### Démarrage des négociations sur le titre “Assurances Maghrebia”

La Bourse de Tunis célèbre, ce jour, l’introduction sur le marché principal de la Cote, la société « **Assurances Maghrebia** ». Cette introduction, la première depuis l’année 2018, porte à 80 le nombre des sociétés cotées et à 5 le nombre des compagnies d’assurances sur la cote de la Bourse.

A cette occasion, la Bourse de Tunis a organisé une cérémonie pour célébrer le démarrage des négociations du titre « **Assurances Maghrebia**», en présence du Président du Conseil du Marché Financier, des dirigeants, de la Bourse de Tunis, de Tunisie Clearing, de l’Association des Intermédiaires en Bourse, des sociétés d’intermédiation en Bourse et des médias.

A 9 heures, Monsieur Habib BEN HASSINE, Directeur Général de la société, et les actionnaires de références ont sonné la cloche, annonçant le début de la cotation du titre en bourse.

L’introduction en Bourse de la société « **Assurances Maghrebia**» a été réalisée au moyen d’une Offre à Prix Ferme de 124 740 actions et d’un Placement Global de 1 225 260 actions, soit un total de 1 350 000 actions représentant 30% du capital social. L’action a été cédée au prix de 55,5 dinars. L’opération a porté sur un montant total de 74,9MD.

Le résultat du placement des titres au moyen de l’Offre à Prix Ferme a fait ressortir une demande représentant 7,4 fois la quantité offerte, attirant 1 567 nouveaux actionnaires, alors que le Placement Global a été totalement suscrit par 46 investisseurs.

A travers cette introduction, « **Assurances Maghrebia**» vise à se doter des moyens de ses ambitions, accroître sa notoriété sur le plan national et international, garantir la liquidité du titre et bénéficier de l’avantage fiscal.

Au jour de son introduction, la capitalisation boursière de la société « **Assurances Maghrebia**», s’élève à 249,75MD. Le titre est négocié dans le Groupe de cotation 11 selon le mode continu, sous le Code ISIN «TN0007830011» et le Mnémonique «ASSMA».